

## Assemblée générale de la CSFP: brèves 2/19

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance d'Assemblée générale de la CSFP du 19 février 2019:

N°	Points traités	Résultats / décisions
1	Autorisations de former intercantionales: ajustement des principes	<p>Lors de l'élaboration d'une nouvelle autorisation de former intercantonale, deux ajustements des <i>principes régissant l'octroi d'une autorisation de former intercantonale</i> se sont révélés nécessaires.</p> <p>En premier lieu, une distinction a été faite entre les réseaux d'entreprise formatrice et les autorisations de former intercantionales. En second lieu, la définition du canton d'enregistrement du contrat d'apprentissage a été adaptée.</p> <p>Les ajustements ont été approuvés sans débat.</p> <p>Le document actualisé est disponible sur le site de la CSFP sous <a href="#">Recommandations des commissions</a>.</p>
2	Prise en compte des acquis	<p>Le guide <a href="#">«Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale»</a>, élaboré par le SEFRI, décrit le processus de prise en compte des acquis. Il s'adresse aux services de consultation, aux services responsables de la prise en compte des acquis ainsi qu'aux organes compétents en matière de recommandations pour la prise en compte des acquis.</p> <p>Le guide recommande de procéder d'abord à une analyse des acquis qui permet ensuite de choisir le mode de prise en compte adapté.</p> <p>La <i>journée de lancement</i> du guide aura lieu le 14 mars à Berne.</p>
3	CIFC: numérisation et compétences de base des adultes	<p>La CIFC a présenté le <a href="#">Cadre d'orientation compétences de base en technologies de l'information et de la communication</a>. La CIFC a participé à l'élaboration du document en tant qu'organe expert dans le domaine. Le cadre d'orientation a pour but de déterminer quelles compétences sont considérées comme des compétences de base dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et il sert d'aide aux acteurs pour délimiter les compétences de base dans les TIC.</p>
4	Message FRI 2021-24	<p>La Confédération prépare actuellement le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour la période 2021-2024. La CDIP est en train de déterminer la position à défendre durant le processus d'élaboration du message FRI.</p> <p>L'Assemblée générale décide de transmettre la position élaborée par la CSFP à la CDIP et de compléter le document par une annexe donnant des explications détaillées sur les coûts.</p>

5	Stratégie numérique de la CDIP	<p>Les mesures de mise en œuvre de la stratégie numérique ont été présentées. La stratégie numérique de la CDIP concerne l'ensemble des niveaux d'enseignement. Il est important que le plan d'action rende visible le processus de numérisation. Plusieurs produits (rapports, recommandations, cadre de référence, etc.) seront élaborés à cet effet.</p> <p>Après l'adoption des mesures de mise en œuvre par l'Assemblée plénière de la CDIP en juin 2019, la CSFP assurera une fonction de pilotage pour la réalisation de certaines mesures. La CSFP rédigera un rapport intermédiaire dans le courant de l'année 2020.</p>
6	Programme Optima	<p>Le 1er mai, Jean-Pierre Boillat deviendra manager du programme optima. La proposition de structure du programme Optima a été mise au point par un groupe de travail auquel participaient des représentants de la CSFP/CDIP et du SEFRI et elle sera finalisée fin février. La structure définitive du programme sera remise mi 2019 à l'organe responsable du programme Optima.</p>

07.03.2019

Pour l'Assemblée générale de la CSFP: Nathalie Bardill